

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21779**

Intitulé

Expert en gestion fiscale d'entreprise (MS)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
SKEMA Business School	Directrice générale

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Expert en gestion fiscale d'entreprise (MS) mettent en œuvre les connaissances, démarches, méthodes et stratégies pour appliquer avec discernement les règles fiscales qui s'imposent aux entreprises.

Ils établissent pour celles-ci un diagnostic en tenant compte de leur évolution et de leur environnement.

Ils définissent une stratégie intégrant les législations nationale, européenne et internationale sur l'ensemble des domaines liés à l'entreprise (fiscalité locale, impôts sur les bénéfices, TVA, immobilier d'entreprise, mobilité internationale y compris des salariés...)

Ils élaborent la politique fiscale, comptable, juridique en prévenant les risques éventuels liés aux contrôles fiscaux.

-Diagnostiquer la situation fiscale de l'entreprise en tenant compte de son évolution et de son environnement

-Elaborer la politique fiscale, comptable, juridique en prévenant les risques éventuels (contrôles fiscaux, procédures collectives...)

-Mettre en œuvre la stratégie fiscale aux stades national, européen et international sur l'ensemble des domaines liés à l'entreprise (TVA, immobilier d'entreprise, gestion des salariés..)

-Assurer les différentes obligations fiscales en identifiant les différentes parties prenantes

-Contrôler et optimiser la performance fiscale et juridique de l'entreprise

Compétences attestées :

S'appuyer sur les principaux textes en Droit (fiscal, des affaires, civil et réglementation comptable) et intégrer l'environnement et l'évolution de l'entreprise:

-analyser les comptes annuels de l'entreprise

-calculer le résultat fiscal

-élaborer la cartographie des risques fiscaux de l'entreprise

Identifier les différentes étapes de la procédure

Collecter des informations dans l'entreprise ou auprès de tiers

Respecter les impératifs de délais

Proposer à l'entreprise une stratégie adaptée

-Connaitre le contenu des directives européennes, les conventions internationales, la réglementation des prix de transfert, les dispositifs destinés à lutter contre l'évasion fiscale, les questions liées à la mobilité internationale des salariés.

-Identifier les problématiques fiscales spécifiques dans le domaine de l'immobilier d'entreprise

-Maitriser la fiscalité de groupe et l'impact fiscal des restructurations

-Appliquer les règles nationales et européennes en matière de TVA

-Appliquer le principe de neutralité de la TVA entre entreprises

Respecter les règles en matière de commerce international

-Valider les évaluations des locaux utilisés par les entreprises servant de base aux impôts locaux

-Maitriser les principales différences dans les régimes fiscaux applicables aux opérations immobilières réalisées tant par les particuliers que par les professionnels

-Optimiser les charges d'impôts locaux après vérification de leur conformité

-Assurer le suivi de toutes les étapes de la vie d'une entreprise : création, fonctionnement courant, restructuration, transmission, cession, et dissolution en identifiant les conséquences fiscales au regard des différents impôts à la charge de l'entreprise

-Maitriser les obligations fiscales en termes de fiscalité du capital, y compris dans un contexte international

Optimiser la détention et la transmission d'entreprise (succession, donation)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Banques, Audit, Comptabilité, Administration publique, Grande entreprises.

fiscaliste ; notaire ; conseil ; avocat

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1205 : Conseil en gestion de patrimoine financier

K1903 : Défense et conseil juridique

M1205 : Direction administrative et financière

Réglementation d'activités :

L'exercice de l'activité en cabinet (et non en entreprise) requiert, à terme, pour l'exercice de missions à responsabilité, le CAPA (Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat), le diplôme d'expertise-comptable (DEC), voire le diplôme supérieur du Notariat (DSN).

L'activité est concernée par la réglementation des professions juridiques et de l'exercice du Droit.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Cas pratiques
- Exposés - Production d'une thèse professionnelle en binôme associée à une présentation orale individuelle autour d'une problématique en relation avec le projet professionnel
- Cas pratiques (en groupe) et travail final écrit individuel
- Exposés oraux en groupe, cas pratiques de synthèse, simulation Commission des impôts et autres mises en situation
- Contrôle des connaissances
- Travail final individuel écrit comprenant analyse de jurisprudence et cas pratique
- Exposés oraux en groupe en vue d'approfondir les problématiques concrètes

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 21779 - Mettre en œuvre la stratégie fiscale sur l'ensemble des domaines liés à l'entreprise	<p>Compétences attestées :</p> <ul style="list-style-type: none">- connaître le contenu des directives européennes, les conventions internationales, la réglementation des prix de transfert, les dispositifs destinés à lutter contre l'évasion fiscale, les questions liées à la mobilité internationale des salariés- identifier les problématiques fiscales spécifiques dans le domaine de l'immobilier d'entreprise. <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Ce bloc est évalué par des études de cas pratiques en groupe, un travail final individuel ainsi qu'une thèse professionnelle dans lesquels le candidat devra mettre en œuvre des règles complexes à partir d'une analyse au cas par cas.</p> <p>Les éléments de l'étude (thèse) seront formalisés dans un rapport évalué à l'écrit et à l'oral par des professionnels.</p> <p>Ce bloc fait partie du MS Expert en Gestion Fiscale d'Entreprise et donne lieu à la délivrance d'un certificat de compétences dans lequel figure le lien avec le MS.</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 21779 - Assurer les obligations fiscales en identifiant les différentes parties prenantes	<p>Compétences attestées :</p> <ul style="list-style-type: none">- maîtriser la fiscalité de groupe et l'impact fiscal des restructurations- appliquer les règles nationales et européennes en matière de TVA, appliquer le principe de neutralité de la TVA entre entreprises, respecter les règles en matière de commerce international- valider les évaluations des locaux utilisés par les entreprises servant de base aux impôts locaux- maîtriser les principales différences dans les régimes fiscaux applicables aux opérations immobilières réalisées tant par les particuliers que par les professionnels. <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Ce bloc est évalué par des contrôles de connaissances, des études de cas et des exposés en groupe dans laquelle le candidat devra analyser des problématiques spécifiques, à la fois dans le cadre d'une présentation orale et d'un rapport écrit évalué par des professionnels (thèse professionnelle le cas échéant).</p> <p>Ce bloc fait partie du MS Expert en Gestion Fiscale d'Entreprise et donne lieu à la délivrance d'un certificat de compétences dans lequel figure le lien avec le MS</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 21779 - Elaborer la politique fiscale, comptable et juridique en prévenant les risques éventuels (contrôles fiscaux, procédures collectives).	<p>Compétences attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> -identifier les différentes étapes de la procédure -collecter des informations dans l'entreprise ou auprès de tiers -respecter les impératifs de délais -proposer à l'entreprise une stratégie adaptée <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Ce bloc est évalué par des exposés oraux en commun , un contrôle de connaissances , le cas échéant une thèse professionnelle, un cas pratique de synthèse ainsi que des mises en situation (simulations séances de commissions des impôts, audiences..)</p> <p>Ce bloc fait partie du MS Expert en Gestion Fiscale d'Entreprise et donne lieu à la délivrance d'un certificat de compétences dans lequel figure le lien avec le MS.</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 21779 - Contrôler et optimiser la performance fiscale et juridique de l'entreprise	<p>Compétences attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> -optimiser les charges d'impôts locaux après vérification de leur conformité -assurer le suivi de toutes les étapes de la vie d'une entreprise : création, fonctionnement courant, restructuration, transmission, cession et dissolution en identifiant les conséquences fiscales au regard des différents impôts à la charge de l'entreprise <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Ce bloc est évalué par des analyses de jurisprudence, des cas de synthèse complets évalués par des professionnels, ainsi qu'une thèse professionnelle le cas échéant.</p> <p>Ce bloc fait partie du MS Expert en Gestion Fiscale d'Entreprise et donne lieu à la délivrance d'un certificat de compétences dans lequel figure le lien avec le MS.</p>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 21779 - Diagnostiquer la situation fiscale de l'entreprise en tenant compte de son évolution et de son environnement	<p>Compétences attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> -analyser les comptes annuels de l'entreprise -calculer le résultat fiscal -élaborer la cartographie des risques fiscaux de l'entreprise <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Ce bloc est évalué par des études de cas présentant des problématiques d'ordre juridique et fiscal et donnant lieu à la rédaction d'une thèse professionnelle et d'une soutenance orale évaluées par un jury de professionnels.</p> <p>Ce bloc fait partie du MS Expert en Gestion Fiscale d'Entreprise et donne lieu à la délivrance d'un certificat de compétences dans lequel figure le lien avec le MS.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé d'un membre de l'école : le responsable du programme délivrant la certification ainsi que d'un représentant du corps professoral du programme et de 2 représentants professionnels (50% employeur - 50% employé)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est composé d'un membre de l'école : le responsable du programme délivrant la certification ainsi que d'un représentant du corps professoral du programme et de 2 représentants professionnels (50% employeur - 50% employé)

En contrat de professionnalisation	X	Le jury est composé d'un membre de l'école : le responsable du programme délivrant la certification ainsi que d'un représentant du corps professoral du programme et de 2 représentants professionnels (50% employeur - 50% employé)
Par candidature individuelle	X	Le jury est composé d'un membre de l'école : le responsable du programme délivrant la certification ainsi que d'un représentant du corps professoral du programme et de 2 représentants professionnels (50% employeur - 50% employé)
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	Le jury est composé d'un membre de l'école : le responsable du programme délivrant la certification ainsi que d'un représentant du corps professoral du programme et de 2 représentants professionnels (50% employeur - 50% employé)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 9 janvier 2015 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé "Expert en gestion fiscale d'entreprise (MS)" avec effet au 02 janvier 2010, jusqu'au 30 janvier 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 09 avril 2018 publié au Journal Officiel du 17 avril 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Expert en gestion fiscale d'entreprise (MS)" avec effet au 30 janvier 2018, jusqu'au 17 avril 2023.

Pour plus d'informations

Statistiques :

18 auditeurs en moyenne par année

Autres sources d'information :

www.skema-bs.fr

Lieu(x) de certification :

Avenue Willy Brandt - 59777 Euralille - Nord - France

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Campus de Lille - Avenue Willy Brandt - 59777 Euralille

Historique de la certification :